

Réf.	2022	032
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
17 06 2022	27 06 2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la Mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, Séverine ARTUS, Catherine DUPONT, Emmanuelle DUVAL, Eléonore HENNOCQ, Gaële JOAO, Cécile MAINGONNAT et Anne-Rose NORDBERG

MM. Jérémie BRUNEL, Manuel CIPRES, Thierry DEGIVRY, Francis FRAPIER, Jean-Paul JACQUET, Thierry LAVAUD et Stéphane RABY

Absents ayant donné procuration à :

Marjorie DELANGUE a donné pouvoir à Jean-Paul JACQUET

Emmanuel GOBLET a donné pouvoir à Francis FRAPIER

Laurence JALABERT a donné pouvoir à Catherine DUPONT

Éric SCHMIDT a donné pouvoir à Thierry DEGIVRY

Géraldine MARCADÉ a donné pouvoir à Anne-Rose NORDBERG

Anne-Rose NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT SUR LA POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-BRIIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le débat de politique générale de la commune : « Dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article 109 dispose « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal ».

VU la demande des élus de la minorité lors du Conseil municipal du 3 mars 2022,

VU le courrier du préfet de l'Essonne du 2 mars 2022 qui, en vertu de l'article L.2121-19 du CGCT, rappelle qu'un débat de politique générale de la commune peut être tenu si un dixième au moins des membres du conseil municipal le demande,

Il a été indiqué, lors du Conseil municipal du 15 avril 2022 que ce débat serait organisé lors du prochain Conseil municipal.

Projets 2022 exposé par Monsieur le Maire :

Notre débat de politique générale de ce soir n'est pas un débat d'orientation budgétaire (obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants). Ce type de débat n'est donc pas à faire obligatoirement avant le vote du budget.

Nos engagements de démocratie participative sont tenus et seront poursuivis parce que Fontenay-lès-Briis appartient aux habitants : nous poursuivrons nos bonnes relations avec le scolaire/périscolaire (avec les nombreux retours de parents satisfaits), avec le Conseil des Sages (qui apporte une aide à la décision comme par exemple la future mise en place de la permanence d'un écrivain public) avec le

groupe Culture/patrimoine (Concert de printemps avec plus de 100 personnes, rénovation de la charrette des pompiers, la réactualisation du livre de Fontenay, la rénovation des lavoirs),
La reprise des animations à la médiathèque avec l'embauche d'un animateur (les animations entraînent des emprunts de livres en augmentation et surtout du dialogue entre les habitants. Nous assurons un poste à 35h pour un jeune animateur.

Le CME (Conseil Municipal des Enfants) a été mis en place et poursuit ses projets qui ont été récemment présentés. Nous poursuivons notre volonté d'impliquer les enfants dans notre démocratie en mettant en œuvre leurs projets.

Des réunions participatives ont eu lieu et se poursuivront : sécurité (2021), PLU (2022) aménagement La Charmoise (2022), alimentation (2022), plantations (chaque année),

Un village éco-citoyen dans un cadre de vie privilégié

Débuts d'application volontaire du PCAET qui sera voté le 7 juillet prochain à la CCPL :

- Economie de consommation d'énergie avec mise en place d'une pompe à chaleur dans la salle du Conseil Municipal en remplacement des 2 radiateurs, rénovation de l'éclairage public en LED.
- Rénovation de la salle du Conseil (chaises) prévu sur 2 années.
- Changement des fenêtres de la Mairie dans le cadre de l'isolation, en anticipation de la loi, pour réduire nos consommations d'énergie sur les bâtiments anciens.

Poursuivre l'acquisition des parcelles boisées ou agricoles pour les protéger et les mettre à disposition des Fontenaysiens ou agriculteurs afin de préserver ces zones naturelles et les mettre à disposition de l'alimentation en local.

Programme annuel de plantations d'arbres.

Poursuivre la liaison douce Hôpital de Bligny vers la gare autoroutière en liaison avec la commune de Briis sous Forges et la CCPL.

Installation d'un composteur culbuto à la cantine de l'école pour réduire les déchets, rénovation des peintures et sécurisation des clés.

Sécurité et tranquillité préservées

Poursuivre la défense de la déviation Nord de Bel Air, suite à la consultation citoyenne et continuer les échanges avec le département pour sécuriser l'entrée de la RD 97 en venant d'Arpajon et en direction de la RD3 vers Courtabœuf (réunion prévue en septembre).

Attendre la notification de subventions pour relancer le projet de vidéo protection, suite à la consultation citoyenne (près de 60% de oui), puis étudier avec la CCPL et Essonne Numérique la mise en place effective.

Poursuivre la prévention et les contrôles des déchets sauvages conformément à l'arrêté municipal prévoyant une amende de 15000€.

Rénovation des peintures au sol sur les routes (passages piétons etc...).

Sécurisation de l'allée des tilleuls, de la RD3 (côté Soucy) et de la rue du Bon Puit.

Accentuer la verbalisation pour franchissement des feux rouges et lignes blanches par notre policier municipal (déjà de nombreux PV ont été donnés).

Campagne d'ajout ou de changement de panneaux de signalisation (hors ceux du département).

Reprise de la résidence de la ferme de la Tourelle dans le domaine public (sera soumis au vote en Conseil municipal en septembre prochain)

Grands Projets et travaux divers

Révision du PLU en cours en maîtrisant l'urbanisation pour une ruralité conservée :

- Intégration en OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de la trame bleue et de la trame verte, du front bâti des hameaux, du Parc d'activités de Bel Air avec sa déviation, du Château de la RATP complétée par un rapport du Conseil de Sages (bonnes relations avec le propriétaire pour le bien des Fontenaysiens qui s'y promènent régulièrement), du Centre Bourg (des réunions sont prévues fin 2022 avec le CAUE et le groupe centre Bourg qui est en cours de constitution. Ce projet devrait être lancé après celui du Periscolaire)

- Protection des arbres remarquables avec le PNR
- Finaliser le lancement du permis de construire du bâtiment périscolaire en vue d'une mise en service en 2023.
- Modification de l'informatique Mairie avec intervention d'un nouveau prestataire.
- PPI (Programme Pluriannuel d'investissement) en cours de programmation après l'audit comptable effectué en 2021 lequel a validé notre comptabilité et nos finances.

Social

Maintien des tarifs périscolaires et/ou prise en charge des augmentations de tarifs à 50% par la commune. Soutien des actions de SNL (Solidarité Nouvelle pour le Logement) sur la commune avec participation active d'élus.

Accompagnement régulier de nos anciens (appels téléphoniques, vaccination, aide au déplacement...). Soutien à la création de crèches privées afin de pouvoir répondre aux attentes de nos concitoyens et d'un projet de cabinet para médical à la ferme de la tourelle.

Le débat est ouvert à la minorité.

Déplacement /itinéraire liaison douce, seulement 3% de piste cyclable.
Débat sur les pistes cyclables.

Transports scolaires :
Débat sur la gratuité, en cours avec les parents élus.

Bornes électriques :
En cours d'étude dans le cadre du vote du PCAET de la CCPL.

Plan pluriannuel d'investissement :
Après l'audit financier et comptable, ce PPI sera complété.

Débat sur le Conseil des sages et le Conseil municipal des enfants.

Révision du PLU : groupe des habitants constitué. 29 fontenaysiens ont proposé leur candidature. Elles ont toutes été retenues.

Peut-on faire un groupe type PLU sur le bâtiment périscolaire ?
Le projet a déjà été présenté aux agents, aux parents élus et au directeur de l'école et nous avons tenu compte de leurs remarques et propositions. Le permis de construire sera déposé en juillet.

Quelles sont les ambitions environnementales ?
Projet de réouverture du ru de la Gironde qui va du « jardiniers solidaires » jusqu'au bassin RATP, le long du chemin du bourg à l'école.
Création de zones humides, infiltration à la parcelle pour les créations de parking. Positionnement des mares intégrées dans le PLU, tout cela en lien avec le syndicat de l'orge.

Le Conseil municipal, après avoir débattu de la politique générale communale et entendu les débats des rapporteurs,
PREND ACTE du débat de politique générale communale.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220622-2022_032-DE
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220622-2022_032-DE
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022